

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 19 février 2020

N° : 1760

Compte Administratif 2019 et affectation du résultat

Membres présents : Mireille Benedetti (CR)

Excusés : Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier, Christian Mounier (CD 84), Béatrice Aliphat (CR), Anne Claudius-Petit (CR)

Participaient également : Guy Parrat (CESER), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel,
Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Nathalie Cimiotta (représentants du personnel)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 1

Considérant Que le Comité syndical de l'ARPE-ARB, régulièrement convoqué, n'a pu délibérer le 11 février dernier, faute de quorum ;
Que la réunion s'est toutefois tenue, et que l'ensemble des points a été présenté, débattu et a reçu l'assentiment des élus et partenaires présents ;
Que les délibérations ont été prises en 2ème séance, le 19 février 2020, sur le même ordre du jour (délibération n° 1758) ;

Vu Le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public de l'ARPE-ARB ;

Considérant La lecture et les commentaires du compte administratif 2019 faits par Mireille BENEDETTI, Présidente de l'ARPE-ARB ;

Considérant Que lors du vote du compte administratif 2019, la Présidente, Mireille BENEDETTI, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Christian MOUNIER ;

Après en avoir délibéré le Comité syndical décide

- d'approuver les résultats du compte administratif 2019 (tableau ci-dessous) en les affectant pour la valeur spécifiée tant en investissement qu'en fonctionnement (un exemplaire du compte administratif 2019 est annexé à cette délibération) ;

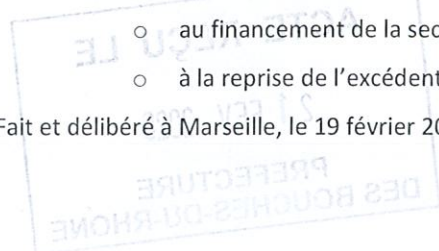
	Résultat d'exécution du budget 2019		
	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	668 229.05	18 129.56	686 358.61
FONCTIONNEMENT	419 048.10	-44 895.57	374 152.53
TOTAL	1 087 277.15	-26 766.01	1 060 511.14

	Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
RESTES A REALISER	79 808.40	231 732.35

- que le résultat final d'investissement incorporant les Restes à Réaliser à hauteur de 606.550,21 € demeurant positif et que les Restes à Réaliser de la section de fonctionnement ne devant pas être pris en compte dans le cadre de l'affectation du résultat, d'affecter :

- au financement de la section d'investissement c/1068 : 0,00 €
- à la reprise de l'excédent de fonctionnement c/002 : 374.152,53 €

Fait et délibéré à Marseille, le 19 février 2020



Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.